

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 19 juin 2019

**CONSEIL DE PARIS**  
**Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 11, 12, 13 et 14 juin 2019**

**2019 DGRI 14** Cotisations à plusieurs réseaux internationaux de villes au titre de 2019 et signature d'une convention de partenariat entre la Ville de Paris et CCRE-PLATFORMA pour la période 2019-2021.

**M. Patrick KLUGMAN, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1115-1, L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 28 mai 2019 par lequel Mme la Maire de Paris lui propose de confirmer l'adhésion à plusieurs réseaux internationaux de villes et de verser la cotisation correspondante au titre de 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Patrick KLUGMAN au nom de la 7e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à renouveler l'adhésion de la Ville de Paris et à verser les cotisations aux réseaux suivants :

- Association Française des Conseils, Communes et Régions d'Europe : 20.000 €
- Association Internationale des Maires Francophones : 45.000 €
- Cités Unies France (CUF) : 14.824 €
- International Cities of Refugee Network (ICORN) : 2.400 €

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à renouveler l'adhésion de la Ville de Paris au réseau de ville européen CCRE - Platforma et à signer une convention de partenariat pour la période 2019-2021 incluant un versement de cotisation de 10.000 € en 2019 et en 2020.

Article 3 : Les cotisations annuelles correspondantes seront imputées sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercices 2019 et suivants.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**